



Après l'inscription à la mairie, les parents doivent se présenter à l'école de rattachement pour effectuer l'admission de l'élève.

Pièces à fournir lors du rendez-vous:

- Le certificat d'inscription scolaire délivré par le service scolaire de la ville de Blain
- S'il y a lieu, la dérogation dont bénéficie l'enfant délivré par le service scolaire de la ville de Blain
- Le livret de famille ou un extrait d'acte de naissance de l'enfant,
- Un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge (antidiphthérique, antitétanique antipoliomyélitique, BCG), ou attestant une contre-indication (carnet de santé)
- En cas de séparation, l'ordonnance du juge précisant la garde de l'enfant et l'autorité parentale si un jugement a été prononcé.
- Certificat de radiation de son école actuelle (qui peut être fourni ultérieurement)
- Attestation d'assurance mentionnant les garanties : Responsabilité civile et Individuelle corporelle accident, année scolaire en cours ou prochaine.

En cas de changement de domicile, le directeur de l'école où l'enfant était scolarisé, doit être prévenu. Il doit remettre aux parents un certificat de radiation.

• **Maternelle Anatole France, contactez Madame POUPART, la directrice.**

Jour de décharge 2017-2018 : le lundi, Tél : 02.40.79.00.80 (Taper 2 puis 1)

• **Élémentaire Anatole France, contactez Madame PERSAN, la directrice.**

Jour de décharge 2017-2018 : le vendredi, Tél : 02.40.79.00.80 (Taper 2 puis 2)

• **Primaire Andrée Chedid Anatole France, contactez Monsieur DURAND, le directeur.**

Jour de décharge 2017-2018 : le vendredi, Tél : 02.40.79.00.80 (Taper 3 puis 1)